



Manipulé par amour : voiture

Par **Max2013**, le **09/01/2013 à 15:39**

Bonjour,rnrnMon grand frere vient de se separer de sa copine (il etait pacse). Ils ont achete une voiture ensemble, ou plutot, il a fais un pret seul a son nom car sa copine etait en interdit bancaire et donc ne pouvait pas faire de pret mais lui avait dis qu'elle lui rembourserait la moitie, chose qu'elle n'a jamais fais....rnrnPar contre il n'a rien trouve de mieux que de mettre la carte grise au deux noms.rnrnSauf qu'une semaine avant de le quitter, elle lui a dis que par amour, il devait mettre la carte grise a son nom. Chose qu'il a fais.rnrnDu coup, il paye le pret de la voiture alors qu'il ne l'a plus! Il ne peut donc ni la vendre , ni l'utiliser.rnrnJe pense qu'il a tout pour sa pomme mais on ne sait jamais.... Il y a t-il une solution?rnrnMercirnrnMax

Par **cocotte1003**, le **09/01/2013 à 17:07**

Bonjour, une carte grise est un titre de circulation pas de possession, c'est le nom inscrit sur le document de cession ou la facture d'achat qu'il lui faut pour reprendre possession de la voiture, cordialement

Par **Max2013**, le **09/01/2013 à 23:47**

Bonsoir,rnrnCa je ne sais pas car ils ont achete la voiture d'occasion. Mais si elle a pu changer le nom de la carte grise et la mettre qu'a son nom, c'est bien qu'elle a du lui faire signer un papier de cession du vehicule, non?rnrnMercirnrnMax